

# CHARTRE WALLONNE DES IMPÉTRANTS POUR LA SÉCURITÉ ET LA COORDINATION DES CHANTIERS EN DOMAINE PUBLIC

Les signataires, exploitants de réseaux souterrains, soucieux d'assurer la sécurité des personnes et des biens en préservant au mieux leurs installations et désireux de coordonner leur action lors de travaux d'infrastructure,

s'engagent :

## Information sur la présence d'installations dans le sous-sol.

1. à utiliser un portail unique permettant à toute personne souhaitant exécuter des travaux d'introduire toute demande d'information sur la présence d'installations dans le sous-sol. Dans ce cadre, à adhérer à l'asbl CICC (Point de Contact fédéral Informations Câbles et Conduites) pour fin mars 2011 et à rendre le service opérationnel pour le 30 juin 2011.
2. pour toute annonce de chantier via ce portail, à transmettre au demandeur au plus tard dans les quinze jours ouvrables (et dans le respect du prescrit légal), toute information utile au repérage de leurs installations souterraines respectives.
3. En cours d'intervention, après ouverture du sol et en cas de discordance avec les informations transmises (\*), à dépêcher quelqu'un sur les lieux au plus tard à la fin du jour ouvrable suivant le jour de la demande formulée, pour fournir toute information utile complémentaire. Dans l'hypothèse où la visite sur place n'apporterait pas les informations suffisantes, à prendre en charge les sondages supplémentaires requis.  
(\* ) soit une profondeur dépassant de 0,5m ou une distance s'écartant en plan de plus de 0,75m de la position indiquée.

## Partage d'information des travaux

4. à adopter le géoréférentiel commun PICC (Projet Informatique de Cartographie Continue) de la Région Wallonne pour faciliter le partage d'informations ;
5. à communiquer aux signataires ses plans d'étude des projets de pose de toute nouvelle installation de plus de 250 mètres au minimum quatre mois avant le début présumé des travaux. Pour lesdits projets, à envisager au cas par cas la faisabilité d'une coordination d'exécution entre les intéressés.
6. à étudier durant l'année 2011 la faisabilité d'une plateforme wallonne d'échange d'informations et de coordination des chantiers.